

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 437

présenté par
M. Mariani, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 65

Après les mots :

« et au *b* les mots : »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 26 de cet article :

« « de l'association ou du » sont remplacés par les mots : « du gestionnaire ou de ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.